

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 43 (1902), p. 386-388

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1902__43__386_0

© Société de statistique de Paris, 1902, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

IV. VARIÉTÉS

LE MONT-DE-PIÉTÉ DE PARIS.

Son origine et son but. — Paris en retard sur la province. — Un établissement qui prête plus aux riches qu'aux pauvres.

Brusquement, le Mont-de-Piété est entré dans les préoccupations de la presse : pourquoi cela ? Parce qu'un journal a raconté — ce qui est totalement faux — que le nouvel hôtel de la Faculté de médecine venait d'être édifié, rue Bonaparte, sur l'emplacement d'un ancien bâtiment qui avait été le berceau de l'institution.

Le sujet est curieux à traiter. Pourquoi, nous aussi, ne parlerions-nous pas du Mont-de-Piété ?

C'est vers le milieu du quinzième siècle que le moine Barnabé de Terni, prêchant à Pérouse, en Italie, contre les abus excessifs commis par les usuriers, lança contre eux, du haut de la chaire catholique, une éloquente protestation et donna aux riches bourgeois de cette ville l'idée de fonder un *Monte-di-Pietà*, banque de charité destinée à permettre

aux nécessiteux d'emprunter, sans intérêt, de petites sommes, en fournissant un gage pour couvrir ces prêts.

Cette généreuse idée fut bientôt appliquée dans la plupart des villes de la Péninsule.

Quelque cent ans après, c'est-à-dire vers 1577, plusieurs villes de France fondèrent des établissements similaires dont le succès dépassa toutes les espérances. Seule la capitale, Paris, n'avait pas songé encore à recourir à cette institution, qui l'eût cependant débarrassé des usuriers qui pullulaient à cette époque et dont les pratiques révoltantes mettaient en péril la fortune des petits seigneurs et des fils de famille.

PREMIER BUREAU. — Ce n'est que le 17 décembre 1777 et non le 28 décembre de la même année, comme on l'a dit ces jours derniers par erreur, que Paris se décida à fonder un bureau de Mont-de-Piété, dans une maison sise rue des Blancs-Manteaux et, plus tard, en 1784, dans un immeuble de la rue de Paradis (actuellement rue des Francs-Bourgeois), où se trouvent encore les locaux de l'administration centrale de cette institution.

Généralement, on se fait une idée très fautive du Mont-de-Piété. Cet établissement ne prête pas qu'aux nécessiteux : il prête à tout le monde ; mais tous les emprunteurs n'y sont pas conduits par les mêmes besoins : les uns empruntent pour consommer, les autres pour produire. Et, dès le début de l'institution, on put classer les opérations en prêts de consommation et en prêts de production. Les gages de ces derniers prêts furent et sont toujours pour l'administration une des sources qui alimentent le plus ses magasins.

Chose incroyable et pourtant exacte, les opérations du Mont-de-Piété sont en raison inverse de la misère générale ! Lorsque les affaires sont très actives, le petit commerce, la petite fabrication demandent au Mont-de-Piété les capitaux dont ils ont besoin et qu'ils ne trouveraient pas ailleurs, quelque élevé que soit l'intérêt perçu par l'administration.

La production vient-elle à se ralentir, immédiatement l'effet s'en fait sentir au Mont-de-Piété.

CE QU'ON ENGAGE. — Les mêmes causes produisent les mêmes effets par rapport aux classes peu fortunées. Dans l'état ordinaire des choses, les ouvriers engagent fréquemment et dégagent de même, mais lorsque le travail devient rare, les dégagements sont plus difficiles. Si le chômage se prolonge, ils deviennent bientôt impossibles.

Pour qui veut acquérir la preuve manifeste du concours du Mont-de-Piété en tant que petit banquier des travailleurs modestes, il n'est besoin que d'examiner le mouvement des magasins depuis l'ouverture de l'établissement, le 17 décembre 1777. On voit, par exemple, que le solde qui, en 1788, s'élevait à 289 752 articles pour 12 093 109 fr., s'abaisse constamment pour arriver, au 31 décembre 1793, à 113 023 articles pour 3 046 909 fr. prêtés et que ce même solde atteint, en 1812, 501 825 articles pour 10 331 901 fr. et tombe, en 1814, à 393 322 articles pour 8 378 532 fr.

Il est, en 1829, de 616 413 articles pour 12 676 756 fr., et retombe, en 1832, à 519 290 articles pour 11 223 990 fr. En 1847, il atteint 953 033 articles pour 19 409 660 fr., et s'abaisse, jusqu'en 1850, à 732 853 articles pour 14 714 653 fr.

En 1870, le solde du Mont-de-Piété s'est élevé dans des proportions anormales. C'est qu'en raison de l'investissement, les ventes avaient été suspendues et que les retraits n'étaient plus effectués par les emprunteurs, qui avaient fui la capitale aux approches du siège.

Ce qui prouve, une fois de plus, que les opérations du Mont-de-Piété diminuent considérablement dans les périodes troublées, où la misère, en raison de la cessation des affaires, sévit avec une plus grande intensité.

OBJETS ENGAGÉS. — Les gages déposés au Mont-de-Piété peuvent se diviser en deux grandes classes : la première comprend les bijoux, la deuxième les objets divers.

La première classe englobe les objets dont la privation de jouissance offre moins d'inconvénients pour leurs possesseurs que celle des objets compris dans la deuxième.

Les montres apportées chaque année au Mont-de-Piété sont au nombre de 350 000 environ ; on dépose plus de 60 000 alliances ; l'argenterie figure pour près de 2 millions de francs ; les bronzes d'art sont au nombre de 2 961, les bijoux divers 281 293. Pour les hardes et les objets variés, le chiffre des engagements atteint une moyenne de 835 306.

Tous ces objets sont répartis dans les locaux de la rue des Francs-Bourgeois, de la rue des Blancs-Manteaux, dans les succursales de la rue de Rennes, du Regard, de la rue Servan, etc., etc.

DÉGAGEMENTS GRATUITS. — C'est à la date du 9 octobre 1789 que fut décidée la première opération de dégageement gratuit, soit douze ans après la fondation du Mont-de-Piété.

Le décret qui ordonna la deuxième opération est daté du 4 pluviôse an II. Cette mesure s'étendait à tous les objets de première nécessité déposés pour un prêt inférieur à vingt francs.

En 1830, à la suite de la révolution de Juillet, qui entraîna la brusque cessation des affaires, une loi du 8 septembre ouvrit au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire de 5 millions de francs, destiné aux travaux publics et besoins urgents auxquels il était indispensable de pourvoir.

Louis-Philippe prescrivit d'employer une partie du reliquat de ce crédit au dégageement gratuit de 60 000 nantissements de 3 francs, composés d'objets dont la saison rigoureuse rendait l'usage indispensable aux pauvres gens.

Le quatrième dégageement gratuit eut lieu en 1842, d'autres en 1844 et en 1846.

Le gouvernement provisoire de 1848 fit effectuer un dégageement gratuit de tout objet consistant en linge, vêtement, etc., dont le prêt ne dépassait pas 10 fr.

D'autres dégageements furent effectués en 1866, 1868, 1871, 1874.

L'avant-dernier dégageement gratuit s'effectua en 1880 ; et enfin, tout récemment, a eu lieu le dernier, grâce à une libéralité de M. Santos-Dumont.

En résumé, depuis sa fondation, le Mont-de-Piété de Paris a effectué 24 dégageements gratuits, soit 610 779 articles, abandonnant ainsi la somme respectable de 3 666 175 fr. 45.

Peut-être convient-il de dire, en terminant, que les générosités du Mont-de-Piété ne lui ont jamais rien coûté personnellement, puisqu'il s'est toujours trouvé soit des gouvernements, soit des particuliers, pour en faire les frais.
